

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

du SIAVM - le 27 mai 2014

Etaient présents : Mmes CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MAURICE Françoise, Mrs AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, GERARDIN Daniel.

Etaient excusés :

- Mr FOLLEREAU Vincent donne pouvoir à Mme CHONE Marie-France
- Mr TREVIGLIO Alain donne pouvoir à Mme DOUGOUD Jeannine

La séance est ouverte à 18h25 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Secrétaire : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Décision Modificative n°1/2014 - Ajustement des amortissements
- Consultation CD654 - Contrat cadre Assurances statutaires
- Rapport Prix Qualité Service 2013 de l'assainissement
- Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres
- Indemnités de fonction du Président
- Indemnités de fonction du Vice-Président
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 24 avril 2014 : pas de remarque.

2- Décision modificative n°1/2014

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'une décision modificative doit être prise afin d'ajuster les crédits pour les amortissements 2014. Il propose la décision modificative suivante :

SECTION	CHAP. / ARTICLE	DEPENSES	CHAP. / ARTICLE	RECETTES
Investissement	040/139111	- 403.70	040/281531	- 29 272.05
	040/13913	+ 3 605.37	040/281532	+ 29 321.14
	040/13914	- 9.00	040/2817562	- 1 104.40
			040/281562	+ 1 104.40
			040/28181	- 0.63
			021	+ 3 144.21
		Total : 3 192.67		Total : 3 192.67
Fonctionnement	042/6811	+ 48.46	042/777	+3192.67
	023	+ 3 144.21		
		Total : 3 192.67		Total : 3 192.67

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'effectuer les ajustements de crédits, au BP 2014, comme désignés ci-dessus.

3 - Consultation CDG54 - Contrat cadre Assurances statutaires

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que le contrat d'assurances statutaires CNP concernant le personnel arrive à son terme le 31/12/2014.

Le centre de Gestion de Meurthe et Moselle se propose de consulter les sociétés d'assurances afin de trouver pour le Syndicat le tarif le mieux adapté. Le président informe les membres qu'il n'y a pas d'obligation d'adhérer au choix définitif du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

- Charge le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer les appels d'offres auprès des sociétés d'assurances agréées,
- autorise monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,
- charge Monsieur le Président du suivi de cette opération.

4 - Rapport Prix Qualité et Service de l'assainissement - Exercice 2013

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Président présente au Conseil Syndical le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement du S.IA. Val de Mauchère pour l'année 2013. Celui-ci avait été envoyé avec la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement pour l'année 2013 et charge Mr le Président de le diffuser aux autorités compétentes.

5 - Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres

Suite au renouvellement du Conseil Syndical, il convient de nommer les membres à la commission d'appel d'offres permanente. Le Président du syndicat étant Président de droit de la CAO, 3 titulaires et 3 suppléants doivent être nommés.

Sont nommés, à l'unanimité :

- Titulaires :

- Mr BOUSSET Jean-François
- Mme MAURICE Françoise
- Mr TREVIGLIO Alain

- Suppléants :

- Mr GERARDIN Daniel
- Mme DOUGOUD Jeannine
- Mme HUGO-SIMON Isabelle

6 - Indemnités de fonction du Président

Mr le Président informe le conseil qu'il convient de délibérer sur le montant des indemnités du Président. Après avoir fait un rapide résumé des tâches importantes à effectuer au cours de son mandat, il propose de reconduire les indemnités telles qu'elles ont été votées lors de la délibération n°16/2009 le 29 septembre 2009, soit 12.20% de l'IB 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de reconduire les indemnités du Président à 12.20% de l'IB 1015.

7 - Indemnités de fonction du Vice-Président

Mr le Président informe le conseil qu'il convient de délibérer sur le montant des indemnités du Vice-Président. Mme DOUGOUD prend la parole et annonce au conseil qu'elle renonce aux indemnités de vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve la décision de Mme la Vice-présidente et l'en remercie.

8 - Questions diverses

Mr le Président aborde les points suivants :

- Il informe les membres que les dossiers administratifs du syndicat sont consultables au secrétariat. Il suffit de prendre rendez-vous avec Mme Sandra PAYA.
- Il propose aux nouveaux membres (et aux anciens s'ils le désirent) de faire une visite de la station d'épuration et des infrastructures du syndicat. Cette proposition est reçue favorablement, rendez-vous sera pris en septembre.

- Il propose que l'envoi des documents volumineux pour étude avant conseil (ou après) soit fait par mail pour éviter des frais supplémentaires et des copies importantes. Le conseil approuve cette proposition. Mme DOUGOUD souhaite aussi que les comptes rendus soit envoyés de cette manière avec copie à la mairie de Malleloy. Seules les convocations continueront d'être diffusées par voie postale au domicile des délégués.
- Dossier Mr GAUVIN : Une rencontre a eu lieu avec Christophe Solignac afin d'être informé des travaux qui ont été effectués chez ce particulier ainsi que des événements qui se sont produits. Mme DOUGOUD précise que MR GAUVIN contact très régulièrement la mairie de Malleloy et qu'il conviendrait de régler ce dossier rapidement. Mr AUBERTEIN appellera Mr GAUVIN le lendemain.
- Eaux claires parasites : Mr GONESSE, précédent maire de Malleloy, s'était engagé à éliminer une arrivée d'ECP importante en haut de la rue de la Grive. Un devis avait été reçu en mairie de Malleloy. Mme DOUGOUD précise que ces travaux ne sont pas à l'ordre du jour. Mr BOUSSET demande ce qu'il en est des ECP rue de Venezu. En effet une arrivée importante a été constatée. Un propriétaire de cette rue a raccordé un drain ou un trop plein de bassin dans le réseau d'assainissement. Mr GONESSE avait été chargé de prendre contact avec cette personne afin de lui demander de ne plus déverser dans le réseau. Mme la vice-présidente prend note de ce problème.

Mme la Vice-présidente aborde les sujets suivants :

- Litige Mr MATHIEU : Elle rappelle que ce dossier n'est toujours pas réglé pour Mr MATHIEU et qu'il conviendrait d'organiser une rencontre entre les deux parties en cause. Qu'il faudrait aussi revoir la facturation. Mr AUBERTEIN va prendre connaissance du dossier et organiser si nécessaire, une entrevue AMEXA-Mr MATHIEU avec le syndicat comme médiateur. Le syndicat n'étant pas en cause dans cette affaire, ceci doit se régler entre l'entreprise et le propriétaire mécontent.
- Horaires du secrétariat : Les horaires du secrétariat devront être communiqués afin de faciliter les contacts et rendez-vous si nécessaire.
- Statuts : Mme DOUGOUD demande qu'une copie lui soit envoyée.
- Intervention du service technique : Mr DOUGOUD reformule sa demande (déjà prise en compte lors du 1^{er} conseil) : la mairie doit être informée du passage du service technique, des entretiens, de toutes interventions qui auront lieu sur la commune de Malleloy.
- Conseil du syndicat : Le mercredi ne convient plus, il serait préférable à Mme DOUGOUD que les conseils aient lieu le lundi à 18h30.

Fin de séance à 19h38